

## Document

### Flexibilité du temps de travail: début des négociations le 17 février. (04.02)

(AFP)

#### **3 février 2012**

Les négociations sur les accords dits de compétitivité-emploi, voulus par Nicolas Sarkozy pour accroître la flexibilité du temps de travail et des salaires, débuteront le 17 février, a-t-on appris vendredi auprès de plusieurs syndicats.

Le chef de l'Etat a appelé dimanche soir les syndicats et le patronat à négocier d'ici à deux mois un accord national interprofessionnel fixant les conditions dans lesquelles les entreprises pourraient faire évoluer le temps de travail et les rémunérations en fonction de l'activité du moment, en échange d'une garantie de maintien des emplois.

Compte tenu des clivages durs sur ce dossier et du calendrier parlementaire serré avant la présidentielle, un accord a très peu de chance de voir le jour avant la fin du quinquennat.

Dès avant le sommet social du 18 janvier, FO et la CGT ont fait connaître leur hostilité de principe à ces accords de flexibilité salués par le Medef comme une "*opportunité*" dans "*le contexte économique actuel*" dégradé.

Des accords de ce type ont déjà été conclus dans quelques entreprises mais ils restent limités car assujettis à l'accord individuel de chaque salarié. La nouveauté serait qu'ils s'imposent collectivement.

Pour Bernard Thibault (CGT), ils ouvriraient la vanne de la "*déréglementation du temps de travail*" tandis que pour Jean-Claude Mailly (FO), il s'agit d'un "*chantage à l'emploi*".

La CFDT et la CFTC acceptent de débattre mais posent leurs conditions. La CFTC souhaite ainsi "*sécuriser*" les salariés en "*sanctionnant*" les entreprises qui ne respecteraient pas leur engagement et réfléchit aux moyens de garantir le salaire. La CFDT refuse de réduire la négociation au temps de travail et veut aborder les questions de "*gouvernance d'entreprise*" et de "*partage des richesses*".

Le Premier ministre François Fillon n'a pas spécialement borné le champ des négociations, au contraire. Celles-ci concerneront donc aussi les petites entreprises qui n'ont pas de représentation syndicale.

Dans un premier temps, le ministre du Travail Xavier Bertrand avait évoqué des accords pour des périodes de crise, mais Nicolas Sarkozy a introduit la possibilité d'une flexibilité également en phase de croissance, écornant un peu plus les 35 heures.

Les négociations démarreront le 17 février à 15H30 au siège du Medef. Elles réuniront les cinq confédérations représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et les trois organisations patronales (Medef, UPA et CGPME).